

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 MAI 2022 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOLLIET Claudine, BOIRON Laurence, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, PERRIAND Eric et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme CHALBOS Stéphanie à Mme GANDY Sandrine
Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne à Mme GUILBERT Laure
M. VIGNE Cédric à M. MASSON Jean-Jacques

Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention Mission locale jeunes
- ❖ Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Terre d'Eveil »
- ❖ Proposition de modification de grille tarifaire de l'accueil de loisirs « Team Ados »
- ❖ Présentation du logiciel ARPEGE
- ❖ Groupement de commande « fournitures de repas à l'ensemble des cantines »
- ❖ Création d'un Comité Social Territorial local
- ❖ Convention avec le Département pour la mise à disposition d'un parking
- ❖ Adhésion au groupement de commande du SDES
- ❖ Tarifs de l'eau
- ❖ Bilan contradictoire des recettes encaissées entre la Région et l'AOT2
- ❖ Demande de subvention « Cyclo de Yenne »
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées ci-dessous, respectivement par M. François MOIROUD et M. Pierre SULPICE (soulignées en italique) :

Page 2 : « *M. Didier PADEY* souhaite obtenir des informations sur les actions menées par l'office du tourisme. M. le Président s'engage à ce qu'une présentation soit faite prochainement ».

Page 2 : « Le Conseil communautaire APPROUVE, à 22 voix pour et 3 abstentions, le versement d'une subvention d'équilibre de 122 000 € à l'office du tourisme ».

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir débiter l'ordre du jour par les questions relatives à l'adhésion au groupement de commande du SDES ainsi que sur le tarif de l'eau.
Il informe également du report de la question sur la mise à disposition d'un parking avec le Département.

❖ Intervention Mission locale jeunes

M. le Président accueille MM. Frédéric DI LORETO et Vincent LEGRIS de la Mission locale Jeunes du bassin chambérien.

L'objectif est de présenter les missions de la structure ainsi que le nouveau dispositif « Aller vers » à destination des jeunes déscolarisés, sans emploi et/ou ne suivant pas de formation.

Il est diffusé un document (Cf pièce jointe).

M. René PADERNOZ rappelle que des structures d'insertion et de formation existent à Belley (Ain), bien plus proches géographiquement que celles avec qui la Mission locale collabore habituellement sur Chambéry.

Mme Laure GUILBERT demande quelle est l'orientation proposée prioritairement aux jeunes : la scolarisation, l'emploi ou la formation ?

Il est répondu que cela dépend de la personne. Il y a un travail préalable réalisé avec le jeune dont l'objectif est de le remettre d'abord sur les bons rails avant de le rendre autonome.

M. PADERNOZ souhaiterait connaître la valeur en pourcentage des 178 jeunes accompagnés par la Mission locale par rapport à la population du même âge.

La Mission locale n'a pas ces statistiques, mais d'après un calcul sommaire, il faut compter entre 700 à 800 jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire, soit près de 25 % de jeunes accompagnés.

M. PADERNOZ demande également si la lutte contre l'analphabétisme fait partie des actions engagées auprès des jeunes, comme cela avait été initiée à l'époque à travers le SMAPS.

Il est répondu que non.

M. Didier PADEY s'interroge sur le profil type des 52 jeunes en accompagnement renforcé. Il demande par ailleurs si la Mission locale est en contact avec les viticulteurs locaux.

Il est répondu que ces jeunes sont peu ou pas diplômés et qu'ils nécessitent un accompagnement particulier. La Mission locale a déjà travaillé avec M Julien BARLET, viticulteur à Jongieux.

M. PADERNOZ souligne que la CNR a un volet insertion et qu'il faudrait sans doute prendre attache avec leurs services. Il serait également intéressant de travailler avec le secours populaire.

M. PADEY trouverait pertinent l'organisation cet été d'un « forum de l'emploi » orienté principalement sur les vendanges. Ce serait l'occasion de proposer à ces jeunes en difficulté une activité salariée sur le territoire.

L'idée est jugée très intéressante. Des contacts seront pris avec les communes concernées pour étudier cette proposition.

M. le Président rappelle l'intérêt de ces démarches auprès des jeunes et souligne la nécessité pour les entreprises de jouer également un rôle social dans l'insertion de ces jeunes.

Il remercie MM. Frédéric DI LORETO et Vincent LEGRIS pour leur intervention.

❖ Adhésion au groupement de commande du SDES

Il est rappelé que le SDES Territoire d'Energie Savoie a proposé aux collectivités et EPCI de la Savoie de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés, afin de permettre aux acheteurs soumis au code de la commande publique de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

La CCY adhère à ce groupement depuis 2015. Les marchés actuellement en cours d'exécution prendront fin au 31 décembre 2023. Dans un souci d'anticipation de cette échéance, le SDES relancera de nouvelles consultations publiques en 2022. Ces consultations auront pour objectif de contractualiser avec des fournisseurs pour une fourniture d'électricité dès le 1er janvier 2024 et jusqu'à fin 2026.

Il convient que la CCY se positionne pour adhérer au prochain groupement de commande.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la CCY au groupement de commande du SDES.

❖ Tarifs de l'eau

Il est présenté un tableau sur les montants du tarif de l'eau pratiqués depuis plusieurs années. Il est rappelé que le prix de l'abonnement n'a pas augmenté depuis 2003 et qu'il est plutôt bas au regard des prix pratiqués ailleurs.

La commission eau a donc proposé de passer l'abonnement à 5,55 € (au lieu des 4,66 € actuels) et de ne pas toucher le prix du m³, pour éviter d'impacter les plus gros consommateurs.

M. Pierre SULPICE revient sur la réunion du conseil communautaire de décembre 2020, où les services de l'Etat avaient présenté leur stratégie régionale relative au domaine de l'air, de l'eau et du sol. Il avait été précisé à cette occasion la réduction de 50 % d'ici 2040 de la consommation d'eau.

Pour M. SULPICE, choisir d'augmenter le prix de l'abonnement et pas le prix du m³ n'est pas de nature à inciter à la réduction de la consommation.

Par ailleurs, au regard des ressources en eau contraintes sur le territoire, et même si cela peut paraître financièrement avantageux, la collectivité ne devrait pas inciter à la consommation d'eau auprès des usagers.

M. Didier PADEY se demande si la collectivité ne devrait pas encourager l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie par les particuliers, notamment par des aides financières, à l'instar de ce qui se fait avec les VAE.

M. Pierre SULPICE rappelle à ce sujet que la commune de St-Paul avait souhaité imposer dans son PLU la récupération d'eau de pluie. Malheureusement, la réglementation l'interdit.

M. René PADERNOZ souligne qu'augmenter l'abonnement, et pas le prix du m³, pénalise les usagers qui consomment peu, ce qui va à l'encontre des orientations voulues.
Il se félicite toutefois que le tarif du m³ reste identique quel que soit le niveau de la consommation.

M. le Président estime qu'il ne faut pas reporter trop longtemps cette évolution tarifaire, pour éviter de se retrouver au pied du mur plus tard.

Au regard des arguments soulevés par le Conseil, il est proposé une alternative :

- Passer le prix du m³ de 1,55 € à 1,60 € (quelle que soit la consommation)
- Passer l'abonnement à 5,00 €, au lieu des 4,66 € actuels

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'augmentation de l'abonnement et du tarif de l'eau, tel que précisé ci-dessus.

Il est rappelé ensuite le prix de vente de l'eau fournie par la CCY à Grand Lac pour la fourniture en eau de La Chapelle du Mont du Chat et Ontex, actuellement fixé à 0,946 € HT le m³. La convention de coopération entre la CCY et Grand Lac en vue de l'approvisionnement en eau potable prévoit que ce montant est réactualisé chaque année en référence à l'évolution observée d'une facture de 120 m³ sur le territoire de production à partir de l'année de signature de la convention.

Compte tenu de cette formule de révision, le prix passe de 0,946 € HT à 0,979 € HT/m³.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le passage à 0,979 € HT le m³ pour la fourniture en eau de La Chapelle du Mont du Chat et Ontex.

❖ Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Terre d'Eveil »

Mme Virginie GIROD informe le Conseil qu'à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, qui opère une harmonisation des règlements de l'ensemble des structures de la Savoie, il convient de modifier le règlement de fonctionnement du multi-accueil.

Les modifications techniques, notamment de formulation, sont à la marge et n'impactent pas le fonctionnement actuel de la structure (Cf règlement joint avec les modifications surlignées en jaune).

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Terre d'Eveil ».

❖ Proposition de modification de grille tarifaire de l'accueil de loisirs « Team Ados »

Mme Virginie GIROD rappelle qu'actuellement, le tarif de chaque journée est calculé en fonction du coût réel de l'activité, hors rémunération des agents et transport.

Il est proposé, avec le passage sur le nouveau logiciel début juillet, de créer une grille tarifaire avec différentes catégories de prix qui soit plus lisible pour les familles, et qui simplifie le paramétrage de ces activités tout au long de l'année.

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6	Sortie exceptionnelle/ Séjour
QF < 500	Adhésion annuelle 5€	5€	6€	8€	10€	12€	Coût réel de l'activité/nombre de participants
QF 501-1000		6€	8€	11€	14€	17€	
QF 1001-1500		7€	10€	14€	19€	23€	
QF > 1500		8€	12€	17€	23€	28€	

Mme GIROD précise que cette nouvelle grille tarifaire reste identique à la gamme de prix que les familles avaient l'habitude de payer.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la modification de grille tarifaire de l'accueil de loisirs « Team Ados »

❖ Présentation du logiciel ARPEGE

Il est présenté au Conseil la nouvelle interface « Espace citoyens » du logiciel ARPEGE pour les services aux familles et rappelé les points d'étapes de sa mise en œuvre.

Si la gestion du back office reste assez complexe, la fluidité de l'interface et la facilité de son utilisation rendent ce logiciel particulièrement pratique pour les familles.

A la demande de certaines communes, une prestation supplémentaire a été sollicitée permettant à la société LEZTROY de gérer les commandes de repas directement, sans passer par les écoles.

Le coût de cette prestation serait partagé par les communes concernées.

❖ Groupement de commande « fournitures de repas à l'ensemble des cantines »

M. le Président rappelle qu'en 2018 un groupement de commande concernant l'ensemble des écoles du canton avait été créé afin d'optimiser les coûts de fourniture et de livraison, et homogénéiser la prestation pour l'ensemble du territoire. La commune de Yenne avait été désignée coordinatrice du groupement.

Le marché actuel arrivant à son terme, il convient de renouveler l'adhésion de la CCY au groupement de commande afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la CCY au groupement de commande ainsi que la désignation de la commune de Yenne comme coordinatrice du dit groupement.

M. Didier PADEY fait part au Conseil d'un courrier reçu par la société LEZTROY informant leur client d'une hausse de tarifs de 8,5 %, liée notamment à la situation économique actuelle. Même si cette revalorisation tarifaire est prévue dans le contrat, M. PADEY estime qu'elle est particulièrement élevée et s'inquiète de sa répercussion sur les familles.

❖ Création d'un Comité Social Territorial local

Il est rappelé que deux instances siègent jusqu'à présent au sein de la CCY : le Comité Technique et le CHSCT. Désormais une formation unique sera instaurée en lieu et place de ces deux formations : le Comité Social Territorial (CST).

Le renouvellement des instances représentatives du personnel se déroulant le 8 décembre 2022, il convient de se prononcer, au plus tard le 8 juin 2022, quant au nombre de représentants du personnel au sein du CST, le maintien du paritarisme et le recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité.

Conformément au fonctionnement actuellement en cours au sein du CT et du CHSCT, il est donc proposé de maintenir le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires (3 suppléants), de maintenir le nombre de représentants de la collectivité à 3 (3 titulaires – 3 suppléants), de maintenir le paritarisme ainsi que le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Il est précisé que ces propositions de fonctionnement ont été soumises pour consultation aux organisations syndicales représentées au sein du CDG 73 (CGT – CFDT- FO).

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un Comité Social Territorial local et de fixer le nombre de représentants tel que précisé ci-dessus.

❖ Bilan contradictoire des recettes encaissées entre la Région et l'AOT2

M. le Président rappelle au Conseil qu'il convient de dresser un bilan de gestion pour l'année 2021, correspondant à l'activité scolaire 2021-2022.

D'un commun accord, ce bilan est dressé au 15 janvier 2022, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

Il est précisé les montants des recettes encaissées :

- Montant des recettes encaissées et dues par l'AOT2 (en TTC) : 39 587,50 €
- Autres recettes encaissées par l'AOT2 (autres usagers, laisser-passer garderie et cantine) : 3 277 € *
* reversés pour moitié à la Région; soit 1 638,50 €
- **Montant total reversé à la Région : 41 226 € TTC**

- Frais bancaires déclarés par l'AOT2 pour recettes encaissées par CB : 121,29 € *
* Remboursés par la Région
- Frais de gestion dus par la Région à l'AOT2 : 14 344 € TTC

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le bilan contradictoire des recettes encaissées entre la Région et l'AOT2

❖ Demande de subvention « Cyclo de Yenne »

M. le Président rappelle qu'en 2020, à l'occasion de la randonnée cycliste du 1^{er} mai organisée par le Cyclo de Yenne, un feu vert avait été donné par la CCY pour une participation à la location d'un véhicule 9 places afin d'assurer des rotations jusqu'au Mont du Chat pour les vététistes utilisant le nouveau parcours enduro. Malheureusement, le confinement avait amené à l'annulation de l'évènement.

Après 2 années blanches, l'association a renoué avec sa traditionnelle randonnée du 1^{er} mai. Elle a donc sollicité de nouveau la CCY pour une petite subvention afin de louer un minibus pour assurer les rotations jusqu'au Mont du Chat. L'idée est bien de tester le parcours d'Enduro VTT entre le Mont du Chat et Yenne avec retour attendu des participants sur le tracé.

A noter que le club participe au suivi et à l'entretien des parcours VTT sur le territoire.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200 € au « Cyclo de Yenne » pour sa traditionnelle randonnée du 1^{er} mai.

❖ Questions diverses

- Information LEADER

M. le Président informe le Conseil de la mise en œuvre du nouveau LEADER.

La Région a fixé désormais le nombre de GAL (Groupe d'Action Locale) à 12 (voire 15 maximum) au lieu des 43 comme auparavant.

Il faut au moins 2 critères parmi les trois suivants pour former un GAL :

-Minimum 9 EPCI

-Minimum 200 000 habitants

-Minimum 2 500 km²

L'échelle territoriale étant beaucoup grande, M. le Président s'interroge sur les montants et la répartition des subventions. Afin d'entendre notre voix, il conviendra également d'avoir un référent de proximité.

Deux périmètres sont actuellement étudiés (Cf cartes jointes) : « Entre lacs et montagnes » et « Via Rhôna »

M. le Président privilégie le premier, qui permettrait notamment de rester groupé avec nos voisins de l'avant-pays savoyard.

- SCOT

M. le Président informe le Conseil du souhait de la Région de lancer un débat entre collectivités sur les enjeux liés à l'artificialisation des sols.

Il rappelle que certains territoires, dont l'avant-pays savoyard, ont été plus vertueux que d'autres sur cette thématique.

Il souligne par ailleurs que les orientations d'un SCOT peuvent avoir des incidences sur les SCOT voisins. D'où la nécessité de travailler ensemble à l'échelle des interscot.

- Etude cyclo-touristique de défilé de Pierre Chatel

A la demande de M. Jean-Marc ETAIX, une information est donnée sur l'étude en cours concernant le défilé de Pierre Chatel.

Un projet d'itinéraire a été ébauché par le Bureau d'études, tenant compte des prescriptions de la DREAL et des critères de la Région.

Une réunion sera organisée prochainement avec les conseils municipaux de Yenne et de la Balme pour lever toutes les interrogations.

- Manifestation écolo-citoyenne

Il est présenté l'affiche de la manifestation. Les conseillers communautaires sont les bienvenus pour apporter une aide à la logistique.

Séance levée à 22H15
Fait à Yenne, le 16 mai 2022

Le Président,
G. DUMOLLARD